

Avis de l'employeur, si souhaité

Nom, prénom et qualité de la personne responsable

4. VOS PRÉCISIONS OU COMMENTAIRES

« Nous vous invitons à nous communiquer des éléments d'information ou de compréhension des différentes pièces fournies, destinées à éclairer la décision des membres de la commission pédagogique qui étudiera votre dossier ».

.....

5. PIÈCES À FOURNIR AU DOSSIER

- Une photocopie de votre carte d'identité
- La fiche signalétique complétée
- Une lettre de motivation présentant votre projet professionnel, et sollicitant éventuellement la possibilité d'un allègement de formation, au regard si possible des attentes de l'employeur.
- Un « curriculum vitae » présentant de façon détaillée la trajectoire personnelle et professionnelle, incluant les formations initiales et continues effectuées.
- Les copies de vos diplômes, titres, certificats, attestations de stages de manière à étudier les demandes d'allègements et de dispenses
- Une attestation sur l'honneur signalant que les dits diplômes sont conformes aux originaux.
- L'attestation de l'employeur si besoin,
- La fiche « mode de financement envisagé », qui atteste l'engagement financier de l'employeur ou la prise en charge des frais de formation à titre personnel.
- Pour les candidats non titulaires d'un niveau III, une ou des attestation(s) de travail prouvant 3 ans d'ancienneté dans un emploi correspondant à ce niveau.
- Tout document susceptible d'éclairer les demandes d'allègements et de dispenses : fiches de postes, documents divers,...

ADRESSE ET CONTACT

Formation visant à préparer au
**CERTIFICAT NATIONAL DE COMPÉTENCE
DE MANDATAIRE JUDICIAIRE
À LA PROTECTION DES MAJEURS** ●
MENTION MESURE JUDICIAIRE
À LA PROTECTION DES MAJEURS (M.J.P.M) ●

CANDIDAT (NOM – PRÉNOM).....

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER

Pièces jointes au dossier

- La plaquette d'information sur la formation
- Le protocole des dispenses et allègements possibles
- Le mode de financement envisagé
- L'attestation de l'employeur à compléter éventuellement
- La fiche signalétique
- Le questionnaire d'auto-évaluation

Adresse et contact

IRTS – à l'attention de Valérie SAVARY
Département des Formations continues
Rue Ambroise Paré
59 373 LOOS Cédex

Contact :

Zineb HARIZI, Tél. 03 20 62 53 75
Email : zharizi@irtsnpcd.fr

1. INFORMATIONS

Vous souhaitez vous engager dans la formation visant au CERTIFICAT NATIONAL DE COMPÉTENCE DE MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS, MENTION MESURE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS (MJPM) : quelques informations sont nécessaires au préalable.

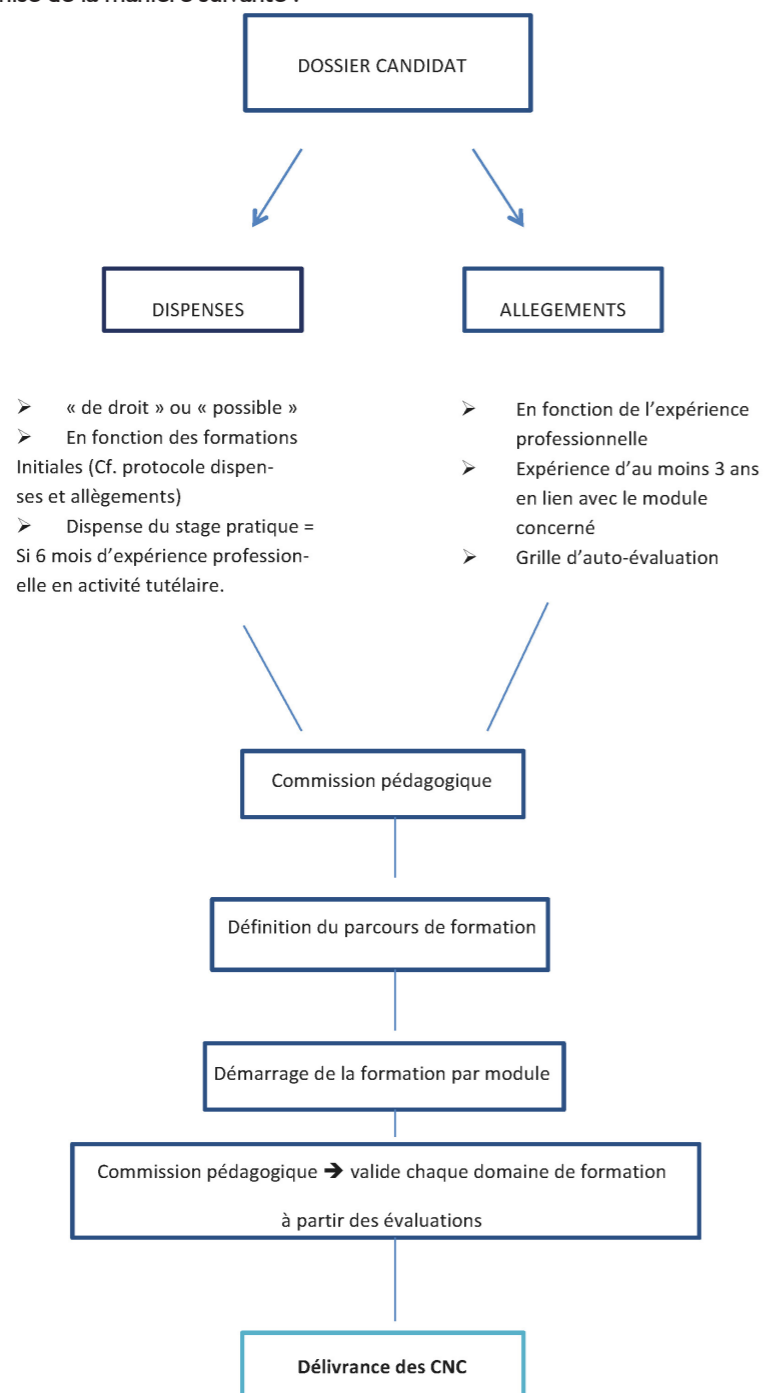
Les pré-requis – conditions indispensables - pour accéder à la formation préparant au CNC de Mandataire judiciaire à la protection des majeurs sont les suivants (article D.471-3 du code de l'action sociale et des familles) :

- avoir un diplôme inscrit au niveau III du RNCP
- ou justifier de 3 ans d'ancienneté dans un emploi correspondant à ce niveau ;
- être âgé de 21 ans minimum.

La formation complémentaire n'est pas accessible en formation initiale.

Il est à préciser que l'obtention du CNC MJPM, mention MJPM, même s'il est condition indispensable, ne garantit pas l'exercice de la fonction du Mandataire de Judiciaire à la Protection des Majeurs, qui reste à l'appréciation du juge des tutelles.

La formation s'organise de la manière suivante :



2. VOUS

Votre identité

NOM :
 NOM de jeune fille
 Prénom
 Adresse Personnelle
 Téléphone. Email
 Date et lieu de naissance

Structure Employeur

Fonction occupée
 Année d'arrivée
 Dernier diplôme obtenu
 Téléphone (pro) Email (pro)
 Nom du Directeur / de la Directrice

3. VOTRE DEMANDE

1- Demande de dispenses

Toute demande de dispense doit être accompagnée des copies des diplômes ouvrant droit à la dispense demandée. cf. protocole dispenses et allègements.

Domaine de Formation et module	Intitulé	Cocher la case souhaitée
D.F 1 – Module 1.1	Droits et procédures	
D.F 1 – Module 1.2	Le champ du médico-social	
D.F 2 – Module 2.1	Gestion administrative et financière	
D.F 2 – Module 2.2	Gestion fiscale et patrimoniale	
D.F 3 – Module 3.1	Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance	
D.F 3 – Module 3.2	Relation, intervention et aide à la personne	
D.F 4 – Module 4.1	Contours des l'intervention et ses limites	
D.F 4 – Module 4.2	Relations avec le juge et avec l'autorité judiciaire	
D.F 4 – Module 4.3	Déontologie et analyse des pratiques	

Pour rappel : la dispense d'un module de formation entraîne sa validation.

2- Demande d'allègements

Toute demande d'allègement doit être accompagnée des justificatifs qui permettront d'établir la validité de la demande d'allègement sur la base des pièces fournies, à savoir les pièces qui permettront d'apprécier l'adéquation entre les fonctions exercées et le programme du module pour lequel la demande est faite.

Joindre le questionnaire d'auto-évaluation

Domaine de Formation et module	Intitulé	Cocher la case souhaitée
D.F 1 – Module 1.1	Droits et procédures	
D.F 1 – Module 1.2	Le champ du médico-social	
D.F 2 – Module 2.1	Gstion administrative et financière	
D.F 2 – Module 2.2	Gestion fiscale et patrimoniale	
D.F 3 – Module 3.1	Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance	
D.F 3 – Module 3.2	Relation, intervention et aide à la personne	
D.F 4 – Module 4.1	Contours des l'intervention et ses limites	
D.F 4 – Module 4.2	Relations avec le juge et avec l'autorité judiciaire	
D.F 4 – Module 4.3	Déontologie et analyse des pratiques	

Le domaine de formation 4, qui consiste en une formation sur le cœur de métier de mandataire judiciaire, reste obligatoire pour les personnes non titulaires du TMP (arrêté de 88) ou du CNC MAJ..